

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. UN RELIGIEUX CHIITE EMPRISONNÉ APRÈS AVOIR RÉCLAMÉ DES RÉFORMES

Un religieux chiite saoudien a été condamné à huit ans de prison et à une interdiction de prononcer des sermons religieux pour avoir dénoncé la discrimination à l'égard des chiites en Arabie saoudite et pour avoir réclamé des réformes.

Sheikh Tawfiq Jaber Ibrahim al Amr a été condamné le 13 août 2014 par le tribunal pénal spécial à huit ans de prison, suivis de 10 ans d'interdiction de voyager à l'étranger et de prononcer des sermons religieux et des discours en public. Le tribunal l'a déclaré coupable d'avoir incité au sectarisme, tenu des propos diffamatoires envers le régime dirigeant, tourné en ridicule la mentalité de ses dignitaires religieux, appelé au changement et désobéi au chef de l'État.

Le même tribunal avait condamné Sheikh Tawfiq al Amr, le 17 décembre 2012, à trois ans d'emprisonnement suivis d'une interdiction de voyager de cinq ans, mais la Cour d'appel a renvoyé l'affaire en première instance en recommandant une peine plus lourde. Cet homme aurait dû être libéré le 1er décembre 2012 mais il a refusé de signer un document qui lui interdisait notamment de prononcer des sermons religieux, y compris pendant les prières du vendredi.

Les charges retenues contre Sheikh Tawfiq Jaber Ibrahim al Amr sont dues aux critiques qu'il a formulées contre la discrimination envers les chiites d'Arabie saoudite et à ses appels en faveur de réformes dans le pays. Il semble que cet homme ait été condamné uniquement pour avoir exercé de façon pacifique son droit à la liberté d'expression.

Sheikh Tawfiq Jaber Ibrahim al Amr a été arrêté dans la soirée du 3 août 2011 et maintenu en détention au secret et à l'isolement pendant une semaine. Il a depuis été transféré dans différentes prisons où les contacts avec sa famille étaient limités. Il avait déjà été arrêté le 27 février 2011, deux jours après avoir prononcé un sermon au cours duquel il avait appelé à des réformes en Arabie saoudite. Il avait été libéré sans inculpation le 6 mars, après une semaine de détention au secret.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- dites-vous préoccupé-e à l'idée que Sheikh Tawfiq Jaber Ibrahim al Amr ait pu être condamné pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression, et demandez qu'il soit immédiatement libéré si sa détention est fondée sur ces charges ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce que Sheikh Tawfiq Jaber Ibrahim al Amr soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements, et à ce qu'il puisse régulièrement recevoir la visite de ses proches et consulter son avocat.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2014 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 11 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de la Justice

His Excellency Sheikh Mohammed bin
Abdulkareem Al-Issa
Ministry of Justice
University Street
Riyadh 11137
Arabie saoudite

Fax : +966 11 401 1741
+966 11 402 0311

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de la Commission des droits humains

Bandar Mohammed Abdullah Al Aiban
Human Rights Commission
PO Box 58889, Riyadh 11515

King Fahad Road
Building No.373, Riyadh
Arabie saoudite

Fax : +966 11 4612061

Courriel : hrc@haq-ksa.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 242/11. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE23/017/2013/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. UN RELIGIEUX CHIITE EMPRISONNÉ APRÈS AVOIR RÉCLAMÉ DES RÉFORMES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En partie inspirés par les mouvements de protestation qui ont balayé le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les habitants, majoritairement chiites, de la province de l'Est en Arabie saoudite réclament des réformes depuis février 2011. Des manifestations ont lieu pour protester contre le fait que des chiites sont arrêtés, incarcérés et harcelés pour avoir organisé des réunions de prière collective, célébré des fêtes chiites ou enfreint les restrictions pesant sur la construction de mosquées et d'écoles religieuses chiites.

Les pouvoirs publics répliquent par des mesures de répression contre les personnes soupçonnées de soutien ou de participation aux manifestations et contre les détracteurs présumés des autorités. Des manifestants sont parfois détenus au secret sans inculpation pendant des jours, voire des semaines, et certains auraient été torturés ou soumis à d'autres mauvais traitements. Au moins 20 personnes ayant un lien avec les manifestations dans la province de l'Est ont été tuées depuis 2011 et des centaines d'autres ont été emprisonnées. Nombre des personnes déférées à la justice ont été inculpées uniquement pour avoir pris part aux manifestations.

En mai et juin 2014, au moins cinq militants chiites détenus à la suite des manifestations de 2011 et 2012 ont été condamnés à mort pour des chefs d'accusation forgés de toutes pièces, liés à leurs activités militantes. D'autres ont été condamnés à de lourdes peines, allant de huit à 25 ans de prison. L'un des cinq condamnés à mort, Ali al Nimr, avait 17 ans au moment de son arrestation et des actes de torture lui ont été infligés dans le but de lui soutirer des « aveux ». C'est le neveu du cheikh Nimr Baqir al Nimr, religieux chiite saoudien de premier plan.

En juillet 2012, Nimr Baqir al Nimr, alors âgé de 52 ans, a été arrêté à un point de contrôle. Les circonstances exactes de cette arrestation n'ont pas été communiquées. Le ministre de l'Intérieur a annoncé que Nimr Baqir al Nimr avait été arrêté en tant qu'« instigateur de la sédition » et avait été blessé lorsque « lui et ceux qui l'accompagnaient ont opposé une résistance aux forces de sécurité à un point de contrôle, ouvert le feu sur les agents et percuté une voiture appartenant aux forces de sécurité en tentant de s'échapper ». Cependant, sa famille a déclaré qu'il n'était pas armé, ne possédait pas de pistolet et était seul au moment de son arrestation. Le 25 mars 2013, le dossier de Nimr Baqir al Nimr a été transmis au tribunal pénal spécial. Le parquet l'a accusé, entre autres, de banditisme armé (*haraba*), et il encourt la peine de mort. Son procès est actuellement en cours.

Sheikh Tawfiq Jaber Ibrahim al Amr a lui aussi été arrêté à de nombreuses reprises au cours des six dernières années. En 2008, il a été arrêté et détenu pendant trois jours en raison, semble-t-il, d'une exposition d'art qu'il avait organisée pour la fête religieuse chiite de l'Achoura. Il a été de nouveau arrêté un an plus tard, apparemment en raison de sa pratique de certains aspects de la foi chiite. Il a été maintenu en détention une dizaine de jours. Quelque temps après sa libération, il a comparu devant un tribunal pour provocation contre le gouvernement. Le procès a été ajourné pour permettre au ministère public de produire des éléments à l'appui de l'accusation. À la connaissance d'Amnesty International, il n'y a eu aucun développement dans cette affaire jusqu'à ce que cet homme soit une nouvelle fois arrêté, en août 2011. Pour en savoir plus sur les arrestations de Sheikh Tawfiq Jaber Ibrahim al Amr en février et mars 2011, voir l'AU 58/10 et sa mise à jour (www.amnesty.org/fr/library/info/mde23/004/2011 et www.amnesty.org/fr/library/info/mde23/006/2011).

Nom : Sheikh Tawfiq Jaber Ibrahim al Amr
Homme

Action complémentaire sur l'AU 242/11, MDE 23/019/2014, 14 août 2014